
Candidat : Henri VERDEIL

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ELECTIONS LÉGISLATIVES DU 5 MARS 1967

1re Circonscription des Alpes-Maritimes

Fédération de la Gauche Démocrate et Socialiste

CANDIDATURE

Henri VERDEIL

Docteur en pharmacie. Vice-président du Conseil Général des Alpes-Maritimes. Conseiller Municipal de Nice.


Suppléant : Gilbert ACCOLLA

SUPPLÉANT :

Gilbert ACCOLLA

Docteur en droit. Licencié es-lettres (sociologie, psychologie). Certificat d'aptitude à la profession d'Avocat. Maître-assistant à la Faculté de Droit de Nice.

Citoyennes, Citoyens,

Ma candidature a été déposée, en accord avec diverses **notabilités** politiques et locales, avec l'appui d'un grand mouvement national : « La Convention des Institutions Républicaines » présentée par la **Fédération de la gauche démocratique et socialiste.**

En acceptant d'être mon suppléant, Maître Gilbert ACCOLLA m'apporte un encouragement flatteur et la caution de sa personnalité dynamique.

Sachant combien vous êtes instruits de la conjoncture actuelle, je ne vous ferai pas l'injure d'une longue dissertation :

A l'intérieur, un gouvernement qui renvoie toujours à l'an prochain l'ouverture de « l'année sociale » ;

A l'extérieur, la FRANCE absente partout où l'on délibère pour organiser la paix.

Je suis persuadé que nombreux sont les Françaises et les Français souhaitant une action politique nouvelle consacrée, en priorité, à leurs besoins collectifs et individuels, grâce à une meilleure répartition des ressources budgétaires de la Nation.

Que nombreux sont, aussi, ceux et celles désirant se rassembler pour promouvoir cette démocratie sociale et économique moderne, tout en respectant les institutions actuelles.

L'AMELIORATION DE LA CONDITION SOCIALE

Avec le développement de l'assistance aux personnes âgées ; une véritable politique du logement ; l'importance fondamentale de l'enseignement ; la pratique généralisée des sports ; **L'EXPANSION ECONOMIQUE** qui conditionne l'impératif social ; la **DEFENSE DE LA PAIX** par une Europe unie, voilà, en bref, les trois options fondamentales de ma profession de foi.

Cette expansion économique, souvent négligée dans notre région, attire, ici, notre attention sur la ressource principale que constitue le tourisme, sans oublier une vocation industrielle génératrice d'emplois.

Je pense pouvoir assumer efficacement les responsabilités que je sollicite avec confiance, en faisant appel à la vôtre.

Mes fonctions de Vice-Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes et de Conseiller Municipal de Nice (qui m'ont permis de collaborer étroitement avec le regretté Monsieur **Jean MEDECIN** et de demeurer amicalement auprès de mon ami le Maire **Jacques MEDECIN**) m'ont constamment associé à vos préoccupations légitimes.

Si vous me faites l'honneur de m'élire, j'entends demeurer l'ami de mes amis, mais je serais le Député de tous, ce qui exclut de mon esprit toute idée de passion excessive, en exprimant les sentiments qui m'animent : « **VIVE LA FRANCE ! VIVE LA REPUBLIQUE !** », en souhaitant que la France Républicaine soit toujours plus démocratique, plus sociale et plus humaine.

NOTRE PROGRAMME

CONTRE:
- la force de frappe, ruineuse, inefficace et dangereuse.
- le pouvoir personnel et les dépenses improductives.
- les monopoles et les trusts.
- la crise économique et le chômage prévu au V[me] Plan.

POUR:
- la construction de la paix et le désarmement général.
- la justice politique et fiscale.
- une véritable décentralisation économique.
- une politique du plein-emploi et d'expansion.

POUR LA DEFENSE DES LOCATAIRES :
- contre la liberté des loyers anciens ;
- pour la taxation des loyers nouveaux ;
- pour l'accession à la copropriété (prêts à long terme et à faible intérêt).

POUR LA DEFENSE DES COMMERÇANTS, ARTISANS, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES
- contre la réforme de la T.V.A. du 6 janvier 1966 ;
- pour la défense de la propriété commerciale et artisanale ;
- pour des allégements fiscaux et des retraites décentes.

POUR LA DEFENSE DES RETRAITES
- pour l'abrogation de l'article 2 de la loi du 26 décembre 1964 (la suppression de l'abattement du sixième n'est pas applicable actuellement aux retraites antérieures au 1[er] décembre 1964) ;
- assimilation complète des retraités français d'Algérie, de Tunisie, du Maroc et de la France d'Outre-Mer aux retraités métropolitains ;
- intégration de l'indemnité de résidence de la zone de plus fort abattement dans le traitement de base soumis à retenue pour pension.

POUR LA DEFENSE DES RAPATRIES
- pour l'amnistie totale ;
- pour l'indemnisation totale ;
- pour l'intégration complète.

POUR LA DEFENSE DES ANCIENS COMBATTANTS
- pour le rétablissement de la parité entre les pensions de guerre et les traitements des agents de la fonction publique (rapport constant) ;
- pour la levée de toutes les forclusions concernant l'exercice des droits des déportés, internés et résistants ;
- pour la reconnaissance de droits définitifs aux militaires ayant combattu en Afrique du Nord dans les zones opérationnelles.

VOTEZ : Henri VERDEIL et Gilbert ACCOLLA SUPPLÉANT

Présentés par : *la Fédération de la Gauche Démocrate et Socialiste*